



FEDERATION FRANCAISE DE LA RETRAITE SPORTIVE

GRS de CHAUFFAILLES

8, rue des Ecoles 71170 CHAUFFAILLES

Agrée par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative sous la référence 61-S 12 - 14



<http://grs-chauffailles.com>

71grs.chauffailles@orange.fr



Bonjour à tous et à toutes,

Le temps des réinscriptions et des adhésions est revenu. Comme l'an dernier nous vous demandons de vous présenter au local les vendredis de septembre pour retirer votre licence.

Nous vous demandons de nous aider en vous conformant strictement à cette organisation et nous vous invitons à vous présenter à l'une de ces quatre dates suivantes :

RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS et
INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX
Les Vendredis 6, 13, 20, 27 Septembre 2019

De 9h30 à 11h30

Prix de l'Adhésion : 39 € *

*Dont individuel accident (garanties de base)

**Possibilité de souscrire « IA + » pour 6€ supplémentaires

***** MERCI DE VOUS PRESENTER AVEC CE DOCUMENT et VOTRE REGLEMENT*****

Pour pratiquer une activité, vous devez obligatoirement être en possession de votre licence 2019/2020. A partir du 1^{er} Octobre 2019 les licences vous seront demandées à l'entrée de chaque activité. Pour la tranquillité de tous, merci de vous conformer à ces dispositions.

Vous devez avoir un Certificat de non-contre-indication à la pratique des activités valable 3 ans

Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où vous pratiqueriez une activité sportive non agréée par votre médecin.

Pour tout renseignement complémentaire, nous nous tenons à votre disposition tous les vendredis de 9H30 à 11H30 à notre permanence : 8, Rue des écoles (En face du champ de foire) à CHAUFFAILLES.

Nous vous souhaitons de passer un très bon été

Bien cordialement,

Paul Fambrini et son Comité Directeur

ADHESION SAISON 2019 / 2020 au G.R.S. de Chauffailles.



La licence 2019/2020 est valable de 1er Septembre 2019 à 31 Aout 2020.

NOM : Prénom :

Adresse :

CODE POSTAL : VILLE :

DATE DE NAISSANCE : SEXE :

Tel :   E-mail 

SANTE

Un certificat médical de moins de 3 mois de non-contre-indication à la pratique du sport est obligatoire.

ASSURANCES

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE : Option MSC I.A. PLUS (+6€) Option Effets Personnels (+30€)

Protection des données personnelles

- Donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par le GRS de Chauffailles.
- Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 Janvier 1978 « informatique et libertés », je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant.

Activités pratiquées :

L'adhésion implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur de l'association.

Exemplaire à nous remettre à notre permanence le vendredi matin **d'un chèque de 39 € ou 45€ ou 75€ si vous souscrivez aux options de l'assurance complémentaire à l'ordre du GRS de Chauffailles.**

Le / / 20.....

Signature :



FEDERATION FRANCAISE DE LA RETRAITE SPORTIVE

GRS de CHAUFFAILLES

8, rue des Ecoles
71170 CHAUFFAILLES
71Grs.chauffailles@orange.fr



FEDERATION FRANCAISE DE LA RETRAITE SPORTIVE

GRS de CHAUFFAILLES

8, rue des Ecoles
71170 CHAUFFAILLES
71Grs.chauffailles@orange.fr



CERTIFICAT DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT.

Je soussigné, Docteur certifie que :

Mme – M.Prénom

Né (e) le / / ne présente aucun signe clinique contre-

Indiquant la pratique, hors compétition, des activités sportives suivantes :

Rayer le sport dont la pratique est déconseillée ou interdite.

Gym maintien en forme
Pétanque
Marche nordique
Randonnée pédestre
Randonnée en moyenne montagne
Tir à l'arc
Danse de salon
Danse country

Golf
Cyclotourisme
Approche natation
Gym aquatique
Tennis
Tennis de table
Taï Chi
SMS (Section Multi-activités
Séniors)

En cas d'inadéquation entre l'activité exercée et le certificat médical, le GRS décline toute responsabilité.

Fait le..... / / 20

Cachet et signature du médecin.

CERTIFICAT DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU SPORT.

Je soussigné, Docteur certifie que :

Mme – M.Prénom

Né (e) le / / ne présente aucun signe clinique contre-

Indiquant la pratique, hors compétition, des activités sportives suivantes :

Rayer le sport dont la pratique est déconseillée ou interdite.

Gym maintien en forme
Pétanque
Marche nordique
Randonnée pédestre
Randonnée en moyenne montagne
Tir à l'arc
Danse de salon
Danse country

Golf
Cyclotourisme
Approche natation
Gym aquatique
Tennis
Tennis de table
Taï Chi
SMS (Section Multi-activités
Séniors)

En cas d'inadéquation entre l'activité exercée et le certificat médical, le GRS décline toute responsabilité.

Fait le..... / / 20

Cachet et signature du médecin.



G.R.S. de CHAUFFAILLES

Permanence tous les vendredi matin 9H30 – 11H30 :

8, rue des écoles 71170 Chauffailles

www.grs-chauffailles.com - Mail : 71grs.chauffailles@orange.fr



17 ACTIVITES PROPOSEES

CYCLOTOURISME : LUNDI et JEUDI Départ selon planning : 8h ou 14h parking du château

COUNTRY : Salle de la Caille MARDI de 16h 30 à 18h 30 et JEUDI de 16h 30 à 19h 30

DANSE DE SALON : Salle de la Caille VENDREDI de 18h 30 à 20 30h

GYM AQUATIQUE : Piscine de Paray le Monial

A partir de Janvier : vendredi de 13h45 à 14h45 Départ ECB de CHAUFFAILLES à définir

***GYM MAINTIEN EN FORME** :

CHAUFFAILLES à la salle Jean Fricaud

JEUDI 9h 00 – 10h, 10h 15 – 11h 15 et 15h – 16h

ANGLURE à la salle municipale

JEUDI de 15 à 16h

SAINT MAURICE à la salle municipale

JEUDI de 10 à 11h

***INFORMATIQUE** : voir les horaires avec les formateurs Habituellement du mardi au vendredi de 18h30 à 20h

MARCHE NORDIQUE : Lundi et Mercredi matin de 9h à 11h.

PETANQUE et JEUX : Square Louis Tête MERCREDI et VENDREDI de 14h à 18h

En cas de mauvais temps : Jeux de cartes et Scrabble à la salle du champ de foire

RANDONNEE PEDESTRE :

MARDI à la journée ou la demi-journée avec 3 niveaux

Pour les horaires et les lieux de départ : voir calendrier sur le blog du GRS de Chauffailles ou au local du GRS.

TENNIS : VENDREDI de 16h à 18h à l'Espace Julien Coquard ou sur les terrains de Chauffailles selon la météo

***TENNIS DE TABLE** : à l'Espace Julien Coquard LUNDI et JEUDI de 16h30 à 18h et 18h à 19h

***TIR A L'ARC** : Salle de la Caille MERCREDI et DIMANCHE de 8h à 10h Pour les tireurs confirmés : SAMEDI de 8h à 11h

NEIGE : 1 ou 2 fois par an, sortie à la montagne pour rando raquettes, skis de piste et skis de fond.

***MEMOIRE EN EVEIL** : Au local du GRS, 8 rue des Ecoles : le JEUDI de 14 h 30 à 16 h - 2 groupes

***SMS (Section Multi-Activités Séniors)** : CHAUFFAILLES à la salle Jean Fricaud : MARDI de 9h à 10h 15 et 10h 30 à 11h 45

***ACTIV' MEMOIRE** : CHAUFFAILLES à la salle Jean Fricaud MARDI de 13h 30 à 15h 30

***TAÏ CHI CHUAN** : CHAUFFAILLES à la salle Jean Fricaud. Cours le mercredi de 14h00 à 15h30 (+ d'un an de pratique) et de 15h45 à 17h15 (pour les nouveaux)

***Attention ces activités nécessitent une pré-inscription (bulletin disponible au bureau)**

SAISON 2019 / 2020 au G.R.S. de Chauffailles

PERMANENCE tous les vendredis de 9h30 à 11h30

REPRISE DES ACTIVITES

Cyclotourisme	début mars jusqu'à fin octobre
Country	Mardi 10 septembre
Danse de Salon	vendredi 6 septembre à 18h30
Gym Aquatique	à partir de Janvier vendredi de 13h45 à 14h45
Gym de maintien en forme	Chauffailles : Jeudi 12.09 St Maurice : Jeudi 12.09 Anglure : <u>Jeudi 19.09</u>
Pétanque	Pas d'arrêt
Randonnée Pédestre	17 septembre
Marche Nordique	Chauffailles lundi 9 sept. à 9 h. La Clayette mercredi 11 sept. à 9 h
Raquette	
Tennis	Pas d'arrêt
Tennis de Table	jeudi 5 septembre à 16h30
Tir à l'Arc	Pas d'arrêt
Informatique	Début octobre
Cartes/Jeux	Pas d'arrêt
La mémoire en éveil	jeudi 04.10.2019 (2 groupes)
Tai Chi Chuan	18/09 14h pour les confirmés 16/10 15h30 pour les débutants
SMS (Section Multi-Activités Séniors)	Reprise 01.10.2019

Bulletin adhésion assurance **dommages corporels et assistance rapatriement** à l'attention des licenciés de la FFRS **Saison sportive 2019/2020**

La Fédération Française de la Retraite Sportive attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFRS et ses structures affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit par la Fédération auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire de Gras Savoye n° 7061400104. Vous bénéficiez également de garanties d'assistance, et notamment du rapatriement médical, dans le cadre du contrat n° 4058 souscrit par la Fédération auprès de Mutuaide Assistance par l'intermédiaire de Gras Savoye.

Garantie indemnisation des dommages corporels¹

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

Champ d'application

- La pratique hors compétition des activités sportives réalisées sous l'égide de la Fédération et de ses structures affiliées,
- les stages, réunions, colloques et les activités promotionnelles organisés par la Fédération et les structures affiliées,
- la pratique sportive personnelle hors compétition,
- les sorties et séjours à caractère sportif et/ou culturel et touristique organisés par la Fédération et ses structures affiliées.

Option MSC I.A. PLUS

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, **option MSC I.A. PLUS**, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires. Si l'option complémentaire **option MSC I.A. PLUS** offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Option Effets Personnels

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire l'option complémentaire, **option Effets Personnels**, qui complètera la garantie de base ou MSC I.A. PLUS de la licence et qui garantira, en cas d'accident corporel, les dommages matériels subis par les biens et effets personnels nécessaires au besoin de l'activité assurée.

Garantie assistance rapatriement / Frais de secours

Prise en charge du rapatriement des blessés et malades graves en frais réels, les frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place à concurrence de 76 500 € aux USA, Canada et Japon, 30 500 € en Europe, pays méditerranéens et reste du monde.

Tout licencié, ainsi que toute personne participant aux activités organisées par la FFRS ou les structures qui lui sont affiliées bénéficie d'une garantie d'assistance mise en œuvre par Mutuaide Assistance.

Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage à hauteur de 7 500 €

Territorialité

Les garanties s'exercent pour les dommages survenus en France y compris les DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer) et PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer), dans les autres pays de l'Union Economique Européenne, dans les principautés d'Andorre et de Monaco, en Suisse, Norvège et Islande.

Toutefois, les garanties sont étendues aux dommages survenus dans le monde entier à l'occasion de voyages, sorties ou manifestations organisées par la FFRS, ses comités et ses clubs affiliés, d'une durée inférieure à 3 mois.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document.

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

BORDEREAU À REMETTRE AU RESPONSABLE DU CLUB

Pour la saison sportive 2019/2020, que vous souscriviez ou non la garantie **option MSC I.A. PLUS** et/ou la garantie **option Effets Personnels**, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club lors de la prise de la licence fédérale.

Option MSC I.A. PLUS : cotisation de 6 €

Option Effets Personnels : cotisation de 30 €

Les garanties optionnelles seront acquises à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de la validité de votre licence.

Garanties Indemnisation des dommages corporels

Décès	Garanties de base, plafonds et franchises	Option MSC I.A. PLUS, plafonds et franchises
Adultes	5 000 €	40 000 €
Mineur	5 000 €	15 000 €
Incapacité permanente totale ou partielle		
De 1 % à 9 %	7 000 € x taux	14 000 € x taux
De 10 % à 19 %	8 000 € x taux	40 000 € x taux
De 20 % à 34 %	15 000 € x taux	60 000 € x taux
De 35 % à 49 %	18 000 € x taux	80 000 € x taux
De 50 % à 65 %	30 000 € x taux	120 000 € x taux
De 65 % à 100 %	60 000 € x taux	150 000 € x taux
	Franchise relative de 6 %	Franchise relative de 6 %
Indemnité suite coma		
Indemnité suite coma	1 % du capital décès par semaine, limité à 50 semaines plafonné au capital décès Franchise de 14 jours	2 % du capital décès par semaine, limité à 50 semaines plafonné au capital décès Franchise de 14 jours
Incapacité temporaire		
365 jours maximum	10 € par jour Franchise de 7 jours d'incapacité temporaire (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)	20 € par jour Franchise de 7 jours d'incapacité temporaire (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)
Traitement médical		
Dont forfait hospitalier pour séjours > 4 jours	5 000 € Franchise de 4 jours d'hospitalisation (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)	10 000 € Franchise de 4 jours d'hospitalisation (sauf pour les bénévoles et les préposés non-salariés)
Frais médicaux		
Prescrits mais non remboursés par la sécurité sociale	100 €	200 €
Frais d'ostéopathie		
Frais d'ostéopathie	100 €/an	150 €/an
Chambre particulière en cas d'hospitalisation supérieure à 3 jours		
30 jours maximum	15 € par jour Franchise relative de 3 jours	30 € par jour Franchise relative de 3 jours
Soins et frais de prothèse		
Audits		
Dentaires (par dent)		
Orthopédiques	400 €	800 €
Traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident		
Frais d'optique		
Frais d'optique	150 €/an	250 €/an
Frais de transport		
Frais de transport	450 €	750 €
Frais de reconversion professionnelle		
Frais de reconversion professionnelle	1 200 €	1 600 €
Aide à domicile		
En cas d'hospitalisation de plus de 24h ou immobilisation à domicile de plus de 5 jours	500 € maximum (dans la limite de 3 semaines consécutives)	500 € maximum (dans la limite de 3 semaines consécutives)

Les prestations indemnités contractuelles sont acquises uniquement durant l'activité du bénévole pour l'association.

Renonciation à l'assurance

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 1,20 €. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire. En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFRS et ses clubs affiliés.

Document non contractuel - Les notices de la Mutuelle Saint-Christophe n° 706 140 0104 et de Mutualde n° 4058 sont disponibles sur simple demande auprès de la FFRS ou sur le site www.federtratl.esportive.fr

Bordereau à remettre au responsable du club

Je soussigné(e) (nom, prénom) _____ Date de naissance ____/____/____

Adresse _____

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance et d'assistance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire **option MSC I.A. PLUS** et une garantie complémentaire **option Effets Personnels**.

Option MSC I.A. PLUS

- Je souhaite souscrire la garantie **option MSC I.A. PLUS** qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence.
J'intègre la cotisation complémentaire de 6 € pour la saison sportive 2019/2020 au règlement de ma licence.
- Je ne souhaite pas souscrire la garantie **option MSC I.A. PLUS**.

Option Effets Personnels

- Je souhaite souscrire la garantie **option Effets Personnels**.
J'intègre la cotisation complémentaire de 30 € pour la saison sportive 2019/2020 au règlement de ma licence.
- Je ne souhaite pas souscrire la garantie **option Effets Personnels**.




Fait à _____ Le ____/____/____ Signature _____

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION AUX ACTIVITES EN SALLE

GYM MAINTIEN EN FORME ATELIER MEMOIRE EN EVEIL ATELIER « SMS »
TAI CHI CHUAN TENNIS DE TABLE TIR A L'ARC

NOM : Prénom :

Adresse :

Tel :   E-mail  : @

N° de licence GRS obligatoire :

Date :

Signature :

Pour la GYM MAINTIEN EN FORME

CHAUFFAILLES salle Jean Fricaud JEUDI : 15 à 16h (surtout débutant)

ANGLURE à la salle municipale JEUDI : 15 à 16h

SAINT MAURICE à la salle municipale JEUDI : 10 à 11h

Pour l'ATELIER MEMOIRE EN EVEIL (groupe de 15 personnes, Chauffailles 8 rue des Ecoles)

Jeudi de 14h 30 à 16h 2 groupes sur les 2 niveaux

Pour l'ATELIER « SMS »

Chauffailles salle Jean Fricaud : mardi de 9h à 10h 15 et de 10h 30 à 11h 45

Pour le TAI CHI CHUAN

Chauffailles salle Jean Fricaud MERCREDI : 14h à 15h 30 (anciens pratiquants)

15h 45 à 17h 15 (nouveaux pratiquants)

Pour le TENNIS DE TABLE

CHAUFFAILLES Espace Julien Coquard (COSEC) LUNDI : 16h 30 à 18h 18h à 19h

JEUDI : 16h 30 à 18h 18h à 19h

Pour le TIR A L'ARC

Pour les adhérents, voulant débuter ou se remettre au tir à l'arc les séances sont organisées le samedi matin de 10 h à 12 h à la salle de la Caille, du samedi 28 septembre au samedi 25 janvier.

Merci de remplir complètement le bulletin de pré-inscription.

Ceci est obligatoire afin de connaître le nombre de participants pour éviter le surnombre et respecter la sécurité dans la salle

Attention une tenue de sport est exigée pour les activités en salle (principalement les chaussures)

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Veillez-vous munir des documents suivants lors de chaque activité pratiquée :

- Votre carte d'adhérent
- Copie de votre carte vitale
- Copie de votre carte mutuelle et copie d'ordonnance
- Un numéro de téléphone d'une personne à prévenir

Afin de faciliter les démarches lors d'accidents corporels ou de malaises, il est recommandé d'avoir sur vous les documents ci-dessus.

Cet article concerne la sécurité de chacun.

Le Président, Paul Fambrini